



ÉCOSYSTÈMES ET POLLUTION

Des polluants éternels partout : les résultats qui accusent

À la veille d'une proposition de loi visant à interdire ces substances chimiques toxiques, Les Écologistes publient une étude confirmant l'omniprésence des PFAS dans l'eau de consommation courante. Mediapart l'a consultée en avant-première.

Jade Lindgaard - 3 avril 2024 à 09h04

La présence de sept polluants éternels (PFAS, selon leur acronyme anglophone) a été détectée dans l'eau de consommation de vingt et une communes françaises, selon une étude citoyenne lancée par le parti Les Écologistes. Mediapart a pu consulter le rapport en avant-première.

Des prélèvements d'eau potable ont été effectués dans vingt-six villes réparties sur le territoire national. Des substances proscrites depuis plusieurs années y ont été révélées : le PFOS, prohibé depuis 2009, le PFOA depuis 2020, et le PFHxS que la Commission européenne a inscrit en août 2023 sur la liste des polluants interdits. Enfin, le PFHXA pour lequel l'exécutif de l'Union européenne (UE) a notifié l'interdiction en juin sans que le processus ait encore abouti.

Les taux de concentration mesurés dans l'eau du robinet sont « *bien inférieurs à la norme européenne* » et montrent qu'« *il n'y a pas de risque sanitaire* », explique Pauline Cervan, toxicologue au sein de l'ONG Générations futures, une association de défense de l'environnement qui a participé à plusieurs campagnes de mesures de polluants éternels en France. Mais ils indiquent qu'« *on en trouve quasiment partout à faible dose* » et qu'« *on n'est pas à l'abri de trouver d'autres substances à plus forte teneur à d'autres endroits* ».

Pour cette étude, des particuliers, des élu·es, des commerçants ont effectué des prélèvements d'eau du robinet, d'une fontaine publique ou d'un cimetière dans

diverses régions de l'Hexagone (Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Hauts-de-France...). Les échantillons ont ensuite été transmis au laboratoire Eurofins qui y a cherché la trace des vingt polluants éternels limités par la directive européenne de 2020 sur les eaux destinées à la consommation humaine, qui fixe des teneurs maximales pour ces derniers. Cette campagne de mesure n'a pas de valeur scientifique mais se veut un nouveau signal d'alarme : les polluants éternels sont partout.

Le député écologiste de la Gironde, Nicolas Thierry, est l'auteur d'une proposition de loi visant à interdire ces substances qui doit être discutée jeudi 4 avril. Pour lui, cette étude montre que les PFAS sont « *une pollution systémique et donc d'une gravité inédite* ». « *Elle va dans le même sens que l'initiative que nous avons prise depuis un an pour faire tester les cheveux de cent cinquante citoyens afin d'y chercher des polluants éternels. Où que l'on se trouve et qui que l'on soit, on ne peut pas y échapper. Face à cela, la réponse ne peut être que politique.* »

L'eau potable, source majeure d'exposition

Son texte, adopté en commission du développement durable et discuté dans l'Hémicycle jeudi matin, prévoit d'interdire la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché des produits contenant des PFAS. Il demande également d'intégrer ces substances dans les paramètres de contrôle des eaux destinées à la consommation humaine.

« *L'eau potable est une source majeure d'exposition aux PFAS pour la population, absente des contrôles obligatoires réalisés sur les eaux de consommation* » selon l'exposé des motifs. Le texte propose la création d'une taxe sur le principe « pollueur payeur » pour compenser les coûts de dépollution pour les collectivités locales.

L'agence européenne des produits chimiques (ECHA) a publié en février une proposition pour restreindre l'usage des PFAS, soutenue par le Danemark, l'Allemagne, Les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, la France et la Belgique. Mais le processus décisionnel européen doit encore durer plusieurs années. La France a mis en place un plan

d'action ministériel sur les PFAS en janvier 2023.

Composés de molécules de carbone et de fluor reliées en chaîne, les PFAS résistent aux biodégradations, aux traitements thermiques et chimiques. Surnommées les *forever chemicals* en anglais, ou « polluants éternels », ces substances sont utilisées entre autres dans les systèmes de climatisation, les poêles en Téflon, les mousses antifeu, les emballages alimentaires....

On en trouve dans l'industrie aérospatiale, la défense, l'aviation, la construction, les produits ménagers, l'électronique. Il en existe des milliers de sortes différentes – près de cinq mille ont été répertoriées. Aux États-Unis, ces substances sont au cœur du grave scandale sanitaire du Téflon, fabriqué par le géant de la chimie DuPont. Elles ont pollué tout un territoire, comme Todd Haynes l'a raconté dans son film *Dark Waters* en 2019.

Les résultats de l'étude des Écologistes sur les PFAS confirment les données scientifiques de ces dernières années. En 2019, la première grande enquête sur l'imprégnation de la population française par les composés perfluorés et le programme national de biosurveillance Esteban menée par Santé publique France indiquaient leur persistance dans l'environnement malgré les restrictions de leur utilisation.

Sept substances étaient alors mesurées à plus de 40 % chez les adultes et six d'entre elles chez les enfants. Le PFOA et le PFOS étaient quantifiés à 100 % aussi bien chez les enfants que chez les adultes.

À Rumilly, en Haute-Savoie, des teneurs significatives en PFOA ont été mesurées en août 2022 dans le réseau public d'eau potable par l'agence régionale de santé (ARS). C'est dans cette commune que se trouve l'un des deux sites du groupe SEB, propriétaire de la marque Tefal, qui utilise des PFAS comme composants de matériau antiadhésif.

Selon l'ARS, le site industriel de Tefal, situé à proximité immédiate du champ captant de la Fully, est « *une source potentielle* » de pollution du réseau d'eau potable de Rumilly. « *Ses rejets courants contiennent des PFAS actuellement* ». Même si Tefal « *a cessé d'utiliser en 2012*

le composé PFOA, conformément à la réglementation », les rejets « *ont aussi pu contenir des PFAS par le passé. La présence de dépôts contenant des PFAS ou des pollutions accidentelles passées ne peuvent pas être exclues* ».

Marchands de doute

Pour Générations futures, « *le site de Tefal à Rumilly est responsable d'une pollution au PFOA, interdit depuis 2020, cancérigène avéré pour l'homme dans les eaux souterraines et potables* ».

Pourtant, le PDG du groupe, Thierry de La Tour d'Artaise, assure dans *La Tribune* n'utiliser dans ses deux sites de production qu'un seul polluant éternel, le PTFE, sans danger pour la santé humaine selon lui. C'est un polymère, fabriqué à partir de tétrafluoroéthylène, qui présente l'avantage d'être insoluble dans les solvants organiques et minéraux, même à chaud. C'est aussi un très bon isolant, doté de propriétés antiadhésives exceptionnelles. D'où son intérêt pour un fabricant de poêles à frire.

Selon son président, « *les produits Tefal - comme tous ceux de SEB - ne contiennent pas de PFAS considérés comme nocifs pour la santé ou l'environnement par les autorités sanitaires* ». Et il ajoute que « *Tefal n'a rien à voir non plus avec Teflon, marque déposée autrefois par le chimiste DuPont de Nemours, qui comportait un PFAS nocif* ». La proposition de loi des Écologistes menace trois mille emplois et l'activité industrielle de deux sites de production, à Rumilly et Tournus (Saône-et-Loire), selon lui. Un argumentaire déjà diffusé en interne du groupe par un mail envoyé aux salarié-es que l'activiste Camille Étienne, autrice d'un documentaire en libre accès, a rendu public.

Mais « *la fabrication et la fin de vie des fluoropolymères sont responsables d'émissions importantes dans l'environnement de PFAS non polymériques, dangereux pour la santé, comme le montrent une méta-analyse et une récente étude signée des plus grands spécialistes mondiaux des PFAS* », répond Générations futures. L'association ajoute que Tefal a remplacé le PFOA par de l'Adona, « *un autre PFAS jugé comme "substance prioritaire" par la Commission européenne* ».

Pour Nicolas Thierry, en affirmant l'innocuité de son

processus de fabrication, le groupe SEB joue le rôle d'un « marchand de doute », du nom de la stratégie déployée par les industriels polluants pour discréditer la connaissance scientifique.

Le groupe SEB, propriétaire de la marque Tefal, appelle ses salarié-es à manifester devant l'Assemblée contre la proposition de loi mercredi 3 avril. « *La direction prend en charge l'intégralité des salaires* » car « *la survie de*

l'entreprise et de nos emplois sont en jeu » annonce un tract du syndicat Force ouvrière. Nicolas Thierry a proposé de les rencontrer pour leur dire que « *ce n'est pas la réglementation qui pose problème, c'est le flagrant déni de l'exposition des salariés à la pollution et le manque d'anticipation industrielle* ».

Jade Lindgaard